

Contrôles vétérinaires à l'importation

CODE STAGE : NSVAL0048

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI
<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :
3 jours

Lieu :
Voir catalogue ENSV-FVI
<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Public cible :

- Agents des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP),
- Agents des services régionaux de l'alimentation (SRAL),
- Agents des douanes spécialisés.

Taille du public :
Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- Direction générale de l'alimentation (DGAI/SIVEP),
- Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP),
- Direction générale des douanes et droits indirects du ministère des finances (DGDDI).

Responsable pédagogique :
Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :
Télé-inscription par l'agent "Mon Self Mobile" (à partir de fin 2021)
formco@vetagro-sup.fr (jusqu'à fin 2021)

Accessibilité :
Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Le marché unique a déplacé les frontières sanitaires aux limites de la Communauté européenne et instauré des points de contrôle obligatoires à l'entrée du territoire pour les produits animaux et végétaux.

Ainsi, les lots importés doivent être présentés dans des postes d'inspection positionnés près des frontières à des points de forte concentration du trafic : ports de commerce maritimes, aéroports internationaux et grands axes routiers.

Ce stage s'intéresse à l'harmonisation des modalités et méthodes présidant aux contrôles vétérinaires à l'importation en provenance des pays tiers.

LA FORMATION

Objectif général :

Identifier les règles présidant à l'importation et à la circulation des animaux vivants et des produits d'origine animale.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les missions des agents des SIVEP ;
- Identifier les modalités et les méthodes du contrôle à l'importation des animaux vivants et des denrées d'origine animale ;
- Identifier le rôle des douanes dans les contrôles vétérinaires à l'importation et les procédures douanières applicables.

Contenu :

- Environnement institutionnel des postes de contrôles frontaliers ;
- Fondements juridiques du contrôle vétérinaire à l'importation ;
- Modalités générales et particulières du contrôle ;
- Systèmes d'information et les systèmes d'enregistrement des contrôles ;
- Procédures douanières – les régimes douaniers économiques.

La mixité du public vise à renforcer les échanges et les coopérations entre l'administration vétérinaire et l'administration des douanes.

Méthodes pédagogiques :

Conférences, études de cas, échanges.